

Publication des versions finales et consolidées de l'interprétation de l'état des milieux (IEM) pour la Seine-Maritime et les Hauts-de-France

1 – Contexte

Dans le cadre du suivi post-accidentel consécutif à l'incendie du 26 septembre 2019 survenu sur les sites de Lubrizol France et NL Logistique à Rouen, une série d'analyses a été prescrite sur des prélèvements de sols et de végétaux (herbe, fruits, légumes) dans 111 communes de la Seine-Maritime (112 dont 2 fusionnées depuis) et 104 communes des Hauts-de-France. L'interprétation des résultats de ces analyses constitue « l'interprétation de l'état des milieux » ou IEM.

De premiers éléments de l'IEM pour la Seine-Maritime ont été publiés le 7 juillet 2020 sur le site de la préfecture, accompagnée d'une notice d'explication. Depuis lors, les versions définitives et consolidées de l'IEM pour la Seine-Maritime et les Hauts-de-France ont été publiées.

Pour chaque point de prélèvements de sols, deux prélèvements ont été effectués à des horizons distincts : 0-5 cm (sols superficiels) et 0-30 cm (sols plus profonds). Ils sont constitués d'échantillons composites (échantillons de terre constitués de 3 ou 4 points espacés de quelques mètres les uns des autres) de façon à éviter les points atypiques pouvant biaiser l'interprétation des résultats. Les prélèvements de végétaux ont été effectués sur des espèces en terre, sur des herbes, ou fruits et légumes habituellement consommés.

Les analyses ont porté sur de nombreux paramètres : composés organiques pouvant provenir de combustion incomplète comme les hydrocarbures, plusieurs métaux, d'autres éléments identifiés comme présents en quantités non négligeables dans les produits ayant brûlé, comme le soufre ou le phosphore, et des substances retrouvées classiquement dans les produits émis par les incendies ou les moyens d'extinction, comme les dioxines.

Les données sont classées en 3 catégories qui permettent de définir trois types de zones pour les usages présents :

- zone de compatibilité sanitaire : la qualité des sols est compatible avec les usages existants et /ou la qualité des végétaux est compatible avec l'alimentation humaine ou animale ;
- zone de vulnérabilité : zone où aucune incompatibilité sanitaire n'est démontrée, mais où les niveaux de concentration sont plus élevés que ce qui est observé d'ordinaire en France ;
- zone d'incompatibilité sanitaire : la qualité des sols et / ou des végétaux n'est pas compatible avec les usages .

2 – Publication de la version définitive de l'IEM de la Seine-Maritime

L'IEM ne fait apparaître aucune incompatibilité d'usage liée à l'incendie du 26 septembre 2019.

Les prélèvements de sol et de végétaux ont cependant mis en évidence des pollutions historiques qui ne sont pas liées à l'incendie du 26 septembre 2019 mais à l'héritage industriel du territoire (plomb, arsenic, dioxines, poly-chlorobiphényles et mercure) sur 55 points répartis sur 49 communes, induisant des incompatibilités d'usage sur les végétaux, et sur 1 point dans 1 commune dans les sols.

D'autres pollutions historiques n'entraînant pas d'incompatibilité mais constituant des vulnérabilités, au benzo(a)pyrène (un hydrocarbure) et divers métaux pour les sols dans 137 points répartis sur 83 communes (dont 4 communes témoins hors zone), ont été relevées.

Les résultats analysés dans le rapport ne permettent pas d'établir un lien entre l'incendie du 26 septembre et les incompatibilités observées (ce qui est cohérent avec le fait que le plomb et l'arsenic n'ont pas été identifiés comme marqueurs potentiels de l'incendie), ou avec les vulnérabilités au regard de leurs caractéristiques (composition, localisation, hétérogénéité des

évolutions de teneurs entre les couches superficielles et les couches plus profondes).

L'IEM définitive et consolidée intègre les prélèvements et analyses de végétaux réalisés par les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Seine-Maritime qui ne mettent en évidence aucune incompatibilité d'usage.

3 – Publication de la version définitive de l'IEM des Hauts-de-France

L'IEM Hauts-de-France a été fournie par les exploitants aux services de l'État. La version finale est publiée ce jour sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime. De même que pour la Seine-Maritime, des incompatibilités et des vulnérabilités, essentiellement concernant le plomb et l'arsenic, sont mises en évidence en lien avec des pollutions historiques. Les préfectures concernées des Hauts-de-France sont destinataires d'une information, et les communes et particuliers concernés sont destinataires d'un courrier.

4 – Communication et levée de doute

Les élus des communes de la Seine-Maritime concernées par des pollutions historiques ont été destinataires d'un courrier dédié (en date du 31 juillet 2020) leur fournissant la situation et les résultats précis pour leur commune vis-à-vis de l'état des sols et des végétaux, ainsi que des recommandations sanitaires de l'agence régionale de santé pour mettre en place les mesures de précaution le cas échéant.

Une démarche similaire va être initiée dans les communes des Hauts-de-France.

5 – Conclusion

En conclusion, la version définitive de cette interprétation de l'état des milieux confirme les résultats du 7 juillet. Aucune incompatibilité d'usage des milieux liée à l'incendie industriel du 26 septembre 2019 n'a été mise en évidence. En revanche, des traces de pollutions historiques des sols et végétaux (plomb, mercure, arsenic, dioxines, poly-chlorobiphényles, benzo(a)pyrène) liées à l'héritage industriel du territoire ont été localement mises en évidence et peuvent nécessiter une vigilance pour certains usages.
